

**A. OBJET DE LA CHARTE**

Partager ensemble les bons gestes pour améliorer notre qualité de vie.

- Considérant que la commune se préoccupe de la propreté du village.
- Considérant que la propreté est l'affaire de tous :
  - Boucalais, vacanciers,
  - Particuliers, professionnels et associations.
- Considérant que des efforts sont nécessaires pour améliorer la propreté de notre village.

Il a été décidé d'élaborer une charte « J' ♥ mon village propre ».

**B. CONTENU DE LA CHARTE**

I - Sept engagements pris par les signataires :

- 1- Ne pas jeter sur le domaine public, dans la rue, dans la nature, sur la plage: des papiers, mégots et autres détritrus.
- 2- Collecter dans les sacs poubelles des déchets ménagers et professionnels, et utiliser correctement les containers d'ordure ménagère.
- 3- Utiliser la déchetterie pour les encombrants déchets verts et autres matériaux.
- 4- Ramasser les déjections de mon chien.
- 5- Se servir des sanitaires publics en les respectant.
- 6- Ne pas occuper l'espace public par des publicités sauvages.
- 7- Privilégier les sacs papiers aux sacs plastiques.

II- Un rappel à la réglementation :

Code des collectivités territoriales.  
Code de l'environnement.

Exemples : amende 68 €

- déjections canines.
- déchets verts dépôt sauvage.

III - Une évaluation partagée des améliorations effectuées grâce à la charte.

Chaque année, un comité se réunira composé des signataires de la charte, sous la responsabilité d'un élu pour évaluer l'efficacité de la charte et les axes de progrès.

**C. LES SIGNATAIRES**

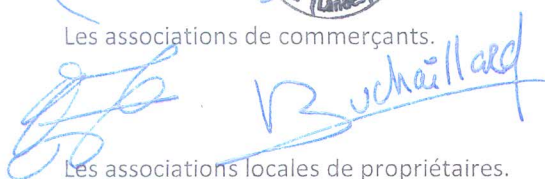
La commune de Vieux-Boucau.



L'office de tourisme.

L'école de Vieux-Boucau.

Les associations de commerçants.



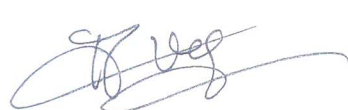
Les syndicats de copropriétaires.

Cabinet FUGLISI

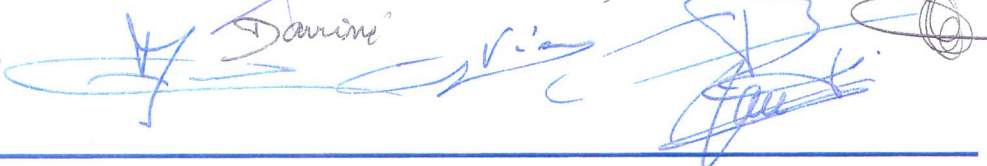
La Plage

FONCIA COURTES ACCORD

Les associations locales de propriétaires.



Les associations sportives et de loisirs.



ALIS IMMOBILIER